AB HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 Le Parson, 35290 ST MEEN LE GRAND
911 552 347 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 21 028 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....21 028 euros

Absorption des pertes antérieures (report à nouveau » .....-11 680 euros

---

Solde .....9 348 euros

A la réserve légale .....200 euros

Solde .....9 148 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 9 148 euros.

(…)

Certifié conforme
Le Président

CER FRANCE BROCELIANDE - Signature électronique :
Signé numériquement par Aurélien BUCHET
Date : 05/09/2025 16:25:26
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 948820
CERTIFIE CONFORME

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/07/2023	et clos le	30/06/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU AB HOLDING	
SIRET 9 1 1 5 5 2 3 4 7 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
lieu-dit 8 Le Parson 35290 ST MEEN LE GRAND	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Gestion de fonds

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 % : 0

Déficit : 1 772

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire :

– du comptable : ASS CERFRANCE Brocéliande
4 rue du Bourg Nouveau 35065 RENNES
CER FRANCE BROCELIANDE - Signature électronique : ~~Signé numériquement par Aurélien~~ BUCHET ~~Date : 05/09/2023 16:25:24~~ Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 948820 CERTIFIE CONFORME
Tél : 0223486060

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5)	**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP **N° 2033-A 2024**

Désignation de l'entreprise SASU AB HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise lieu-dit 8 Le Parson 35290 ST MEEN LE GRAND

Numéro SIRET* 9 1 1 5 5 2 3 4 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 16

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2024 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	73 015	042	73 015
	Total I (5)		044	73 015	048	73 015
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	174	074	174
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	31	086	31
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	205	098	205
	Total général (I + II)		110	73 220	112	73 220

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(11 680)
	Résultat de l'exercice	136	21 028
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	11 347
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	57 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 854
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA) 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	2 032
	Autres dettes	175	697
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	61 873
	Total général (I + II + III)	180	73 220

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	46 017
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AB HOLDING — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/06/2024 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	2 379
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI))		255		254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 379
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(2 379)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	24 000
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	592
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)		347		300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	21 028

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 21 028 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330	1 200
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU (44. *octies* A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989				
	ZRD (44. *terdecies)* 127	ZRR *(44.quindecies)* 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art 44 duodecies)* 991	Investissements et souscriptions outre–mer 344				
	ZFANG *(44 quaterdecies)* 345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992					
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			350	24 000
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648				
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990				
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649				
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	1 771
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables :* 11 680 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	1 771

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SASU AB HOLDING
lieu-dit 8 Le Parson

35290 ST MEEN LE GRAND

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
régime mère fille quote part de frais 5%	1 200

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SASU AB HOLDING
lieu-dit 8 Le Parson

35290 ST MEEN LE GRAND

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
Régime mère fille DIVIDENDES	24 000

DGFiP **N° 2033-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB HOLDING

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	73 015	482		484		486	73 015	
TOTAL		490	73 015	492		494		496	73 015	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB HOLDING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen–cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	11 680
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	11 680
Déficits de l'exercice	860	1 771
Total des déficits restant à reporter	870	13 452

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP **N° 2033-E 2024**

Désignation de l'entreprise : SASU AB HOLDING — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/07/2023 et clos le : 30/06/2024 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /
Date de cessation			186	/ /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group
05_4302

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2033-F 2024**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2024 N° SIRET 9 1 1 5 5 2 3 4 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB HOLDING

ADRESSE (voie) lieu-dit 8 Le Parson

CODE POSTAL 35290 VILLE ST MEEN LE GRAND

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	**904**	200

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** M Nom de famille BUCHET Prénom(s) Aurélien

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 01101983 N° Département 56 Commune PLOERMEL Pays FRANCE

Adresse : N° Voie 8 Le Parson

Code Postal 35290 Commune ST MEEN LE GRAND Pays FRANCE

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033–NOT.

Cegid Group 05 2302

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2033-G 2024**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

N° SIRET 9 1 1 5 5 2 3 4 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB HOLDING

ADRESSE (voie) lieu-dit 8 Le Parson

CODE POSTAL 35290 VILLE ST MEEN LE GRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | **Pays**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : **N°** | **Voie**

Code Postal | Commune | **Pays**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group
05 4302

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SASU AB HOLDING

lieu-dit 8 Le Parson

35290 ST MEEN LE GRAND

Charges à payer	Montant
Frns - fact. non parvenues	1 854
Int.cour s/emp.aup.etablt.crédit	13

© Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise SASU AB HOLDING

lieu-dit 8 Le Parson

35290 ST MEEN LE GRAND

Produits à recevoir	Montant

© Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise	SASU AB HOLDING lieu-dit 8 Le Parson 35290 ST MEEN LE GRAND

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise	SASU AB HOLDING lieu-dit 8 Le Parson 35290 ST MEEN LE GRAND

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel

Cegid Group